

ANNEXE 51-102A3

DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT

1. Dénomination et adresse de la société

Liquor Barn Income Fund (« Liquor Barn » ou le « Fonds »)
5004 - 98 Avenue, bureau 152
Edmonton (Alberta)
T6A 3X6

2. Date du changement important

Le 20 mars 2007.

3. Communiqué de presse

Un communiqué de presse annonçant le changement important a été diffusé le 20 mars 2007 par l'intermédiaire des services de CNW Group.

4. Résumé du changement important

Liquor Barn a annoncé qu'elle avait conclu une entente visant la vente de 3 980 000 parts du Fonds dans le cadre d'un placement par voie de prise ferme, au prix de 8,40 \$ la part, à un syndicat de placement dirigé par Valeurs Mobilières TD Inc., et notamment composé de Raymond James Ltée, La Corporation Canaccord Capital, Financière Banque Nationale Inc. et Corporation de Valeurs Mobilières Dundee, pour un produit brut de 33 432 000 \$.

5.1 Description circonstanciée du changement important

Liquor Barn a annoncé qu'elle avait conclu une entente visant la vente de 3 980 000 parts du Fonds dans le cadre d'un placement par voie de prise ferme, au prix de 8,40 \$ la part, à un syndicat de placement dirigé par Valeurs Mobilières TD Inc., et notamment composé de Raymond James Ltée, La Corporation Canaccord Capital, Financière Banque Nationale Inc. et Corporation de Valeurs Mobilières Dundee, pour un produit brut de 33 432 000 \$. La clôture du placement devrait avoir lieu vers le 10 avril 2007 et est subordonnée à l'obtention de l'approbation des autorités de réglementation.

Le produit net tiré du placement sera affecté à la poursuite de la stratégie de Liquor Barn visant à acquérir des magasins de qualité qui créent de la valeur pour les porteurs de parts du Fonds. Le Fonds prévoit réaliser d'ici le 31 juillet 2007 environ 15 acquisitions, haussant le nombre de magasins d'environ 25 % par rapport aux 66 magasins dont le Fonds était propriétaire exploitant au 31 décembre 2006.

5.2 Information sur les opérations de restructuration

Sans objet.

6. Application des paragraphes 7.1(2) et (3) du Règlement 51-102

Sans objet. La présente déclaration n'est pas confidentielle.

7. Information omise

Sans objet. Aucune information n'a été omise en raison de son caractère confidentiel.

8. Membre de la haute direction

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec M. John Mather, chef de la direction, Liquor Barn GP Inc., 780-462-0190, poste 315.

9. Date de la déclaration

Le 21 mars 2007.

ANNEXE A

Communiqué de presse par l'entremise de Canada NewsWire, Toronto 416-863-9350
À l'attention des rédacteurs financiers :
Liquor Barn Income Fund émettra 33,4 millions de parts pour financer l'acquisition de nouveaux magasins

/DIFFUSION AUX ÉTATS-UNIS OU PAR L'INTERMÉDIAIRE DE SERVICES DE TRANSMISSION AMÉRICAINS INTERDITE/

EDMONTON, le 20 mars 2007 / CNW / - Liquor Barn Income Fund (« Liquor Barn » ou le « Fonds »), l'un des plus importants exploitants de magasins de vente au détail d'alcools privés dans l'Ouest canadien, a annoncé aujourd'hui la conclusion d'une entente visant la vente de 3 980 000 parts du Fonds (les « parts ») dans le cadre d'un placement par voie de prise ferme, au prix de 8,40 \$ la part, à un syndicat de placement dirigé par Valeurs Mobilières TD Inc., et notamment composé de Raymond James Ltée, La Corporation Canaccord Capital, Financière Banque Nationale Inc. et Corporation de Valeurs Mobilières Dundee, pour un produit brut de 33 432 000 \$. La clôture du placement devrait avoir lieu vers le 10 avril 2007 et est subordonnée à l'obtention de l'approbation des autorités de réglementation.

Le produit net tiré du placement sera affecté à la poursuite de la stratégie de Liquor Barn visant à acquérir des magasins de qualité qui créent de la valeur pour les porteurs de parts du Fonds. Le Fonds prévoit réaliser d'ici le 31 juillet 2007 environ 15 acquisitions, haussant le nombre de magasins d'environ 25 % par rapport aux 66 magasins dont le Fonds était propriétaire exploitant au 31 décembre 2006.

Les parts n'ont pas été ni ne seront inscrites en vertu de la loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933*, et elles ne peuvent donc pas être offertes ni vendues aux États-Unis à défaut d'inscription ou d'une dispense applicable des exigences d'inscription de cette loi. Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat et aucune vente de titres ne sera effectuée dans quelque territoire où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant l'inscription ou la délivrance d'un visa aux termes de la législation en valeurs mobilières de cette province ou de cet autre territoire.

À propos de Liquor Barn

Liquor Barn Income Fund est un fonds de revenu canadien coté en Bourse qui détient une participation de 61,4 % dans Liquor Barn Limited Partnership (« Liquor Barn LP »). Liquor Barn LP, qui exploite actuellement 61 magasins d'alcool en Alberta et neuf en Colombie-Britannique, est l'un des plus importants exploitants de magasins au détail d'alcools privés dans l'Ouest canadien. Les parts du Fonds sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto sous le symbole LBN.UN. On peut obtenir de l'information supplémentaire concernant Liquor Barn Income Fund sur son site Internet au www.liquorbarn.ca ou sur le site Internet de SEDAR au www.sedar.com.

Énoncés prospectifs

Le présent communiqué de presse renferme certains énoncés prospectifs. Ces énoncés se rapportent à des événements ou au rendement futurs et reflètent les attentes du Fonds en ce qui concerne sa croissance, ses résultats d'exploitation, son rendement ainsi que ses perspectives et occasions d'affaires, de même que les tendances touchant le secteur de la vente au détail d'alcools. Ces énoncés prospectifs expriment les convictions actuelles de la direction et sont fondés sur les renseignements dont elle dispose actuellement. Les investisseurs éventuels peuvent reconnaître bon nombre de ces énoncés prospectifs à l'emploi de verbes comme « croire », « prévoir », « s'attendre », « estimer » ou « continuer », au futur ou au

conditionnel, ou à l'emploi de termes analogues, tant à la forme affirmative qu'à la forme négative. Un certain nombre de ces facteurs pourraient faire en sorte que les événements ou résultats réels diffèrent sensiblement de ceux dont il est question dans les énoncés prospectifs. Bien que la direction estime que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, rien ne garantit que ces attentes se révéleront exactes. Les énoncés prospectifs dans le présent communiqué de presse sont formulés en date du présent communiqué de presse et le Fonds décline toute obligation de les mettre à jour ou de les réviser à la lumière de nouveaux événements ou de nouvelles circonstances.

SEDAR : 00023526E

/Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec M. John Mather, chef de la direction, Liquor Barn GP Inc., 780-462-0190, poste 315/

(LBN.UN)

co : Liquor Barn Income Fund

CNW 16 :42e 20-mar-07